

## DELPECH Étienne Louis Jean Marie – 45 ans

Capitaine au 70e Régiment d'Infanterie, 1er bataillon, 2e compagnie - Matricule au recrutement 758 subdivision de Rodez (12).

Né le 19/08/1869 à Meauzac (82), blessé et disparu le 22/08/1914 en Belgique. Le tribunal de Castelsarrasin (82) a déclaré qu'il est décédé des suites de blessures de guerre le 22/08/1914 à Auvelais (province de Namur). L'historique du 70e R.I. indique que " dès le 21, la 2e compagnie, laissée au château de Taravisée, chargeait à la baïonnette avec les zouaves de la 37e division, rivalisant d'ardeur avec eux et égalant leur fougue". Le JMO du 360e R.I. indique que la 2e compagnie rejoint Auvelais le 22/08/1914 sans le capitaine DELPECH resté au château de Taravisée. Le château de Taravisée est sur la commune de Fosses-la-Ville (Belgique).

Son jugement déclaratif de décès rendu par le tribunal de Castelsarrasin (82) le 10/10/1919 a été transcrit dans les registres de l'état-civil d'Orgueil (82) le 20/11/1919.

Il repose en la nécropole nationale d'Auvelais (Belgique) tombe 19.

Il a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur le 17/04/1920 et est titulaire de la Croix de Guerre avec étoile d'argent. Il a été cité à l'ordre de la Division le 19/10/1915.

Son nom est inscrit sur le monument aux morts de l'I.U.F.M. de Montauban (82) et sur le monument aux morts d'Yvignac-la-Tour (22) où son père était retiré. Il est présent sur le Livre d'Or du ministère des pensions de la commune d'Orgueil (82).

Le 11/11/1890 il était instituteur quand il est parti au service militaire, il est nommé caporal le 23/05/1891 et sergent fourrier le 16/04/1892. Libéré du service militaire le 24/09/1893, Il se rengage pour 5 ans le 14/11/1893 au titre du 137e R.I., il est nommé sergent le même jour. Il est admis comme élève officier à l'École Militaire d'Infanterie le 25/03/1895 et il est sous-officier élève officier le 04/04/1895. Il est nommé sous-lieutenant le 01/04/1896 au 15e R.I., lieutenant le 01/04/1898, il passe au 41e R.I. le 26/12/1905, il est promu Capitaine au 70e R.I. le 24/12/1910.

Fils d'Étienne et de Marie RÉCHOU, il s'est marié le 16/04/1902 à Paris 9e arrondissement avec Blanche Gabrielle COURCIER née à Paris 4e arrondissement le 28/07/1879. Quand il s'est marié il était lieutenant au 15e R.I. domicilié à Castelnaudary (11). En 1869 ses parents étaient instituteurs. Son père a été instituteur et secrétaire de mairie (de 1890 à l'été 1899) à Orgueil.

Le jugement de décès rendu par le tribunal de Castelsarrasin indique qu'il était domicilié en dernier lieu à Orgueil, en fait il était domicilié à Orgueil avec ses parents à son incorporation (11/11/1890) et c'est le dernier domicile enregistré par les autorités militaires.

En 1902 il était résident à Castelnaudary (11) garnison du 15e R.I. . En 1907 à la naissance de son fils René Jacques il est domicilié Boulevard Magenta à Rennes (35). En 1911 son fils René Jacques (né en 1907 à Rennes) est recensé à Yvignac (22) avec son grand-père Étienne DELPECH qui s'est retiré dans cette commune. Son fils René Jacques a été adopté comme pupille de la nation par un jugement du tribunal civil de Dinan du 18/10/1923.

### Sources :

Site mémoire des Hommes : <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/>

Site internet des Archives départementales du Tarn-et-Garonne (<http://www.archives82.fr/>) : registres d'état-civil numérisés

Site des Archives Nationales (<https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr>) : Livre d'Or du ministère des pensions commune d'Orgueil

Journal Officiel de la république Française, Gallica (BNF)

Fiche au Corps (Fiche Mémoire des Hommes)

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom Delpech

Prénoms Etienne, Louis, Jean, Marie

Grade capitaine

Corps 70<sup>e</sup> Régiment d'infanterie

N° 763 au Corps. — Cl. 1889

Matricule: 788 au Recrutement Montauban

Mort pour la France le : 22 Août 1914

à Quelais (Belgique)

Genre de mort \_\_\_\_\_

tué à l'ennemi

Né le 19 Août 1869

à Mauzac Département: Larn-et-Garonne

Arr<sup>e</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon), }  
à délaup rue et N°.

Jugement rendu le 10 Octobre 1914

par le Tribunal de Castelsarrasin

~~acte~~ ou jugement transcrit le 29 Novembre 1914

à Orqueil (Larn-et-Garonne)

Cette partie  
n'est pas à remplir  
par le Corps.

# Fiche Matricule

## Delpech

(Je déclare renoncer au bénéfice de la loi n° 28 du 16 août 1891, relative à la loi du 10 juillet 1891)

Nom : Delpech  
 Prénoms : Etienne Surnom : Sous-journaux

Numéro matricule du recrutement : 758  
 Classe de mobilisation :

---

### ÉTAT CIVIL

Né le 19 Août 1869 à Meuzac canton  
 de Castelarrain département de la Corrèze résident  
 à Orqueil canton de Grisolles département  
 de la Corrèze profession de Instituteur  
 fils de Etienne et de Marie Recheu domiciliés  
 à Orqueil canton de Grisolles département de la Corrèze  
Marié le 6 avril 1901 à M. Blanche Gauthier, veuve de M. Dumont  
 a eut autorisation du Général Com. n° 12 de 1892 après du 15 Mars 1903  
 N° de tirage dans le canton de Grisolles

### SIGNALEMENT.

Cheveux et sourcils châtains  
 yeux châtains front ordinaire  
 nez just bouche normale  
 menton à pointe visage ordinaire  
 Taille : 1 m. 18 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

---

### DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bonne dispense Engagement décennal

Compris dans la 3° partie de la liste du recrutement cantonal. ( ——— \* portion).

Degré d'instruction : générale (1) 4  
 militaire (2).

---

### DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'armes, décorations, etc.)

Parti le 11 Novembre 1890. Arrivé au Corps le 12  
pour immatriculer sous le n° 1793.  
Parti le 23 Mars 1891  
Parti pour le 6 avril 1891  
Envoyé en congé le 27 Septembre 1893 en attendant  
son rattachement dans la réserve de l'armée active qui aura  
lieu le 11 Mars 1893  
Certificat de bonne conduite : accordé

Dans l'armée active :

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve :

---

Posé dans la Reserve de l'armée active le 11 Septembre 1893

Reçu pour cinq ans le 14 Mars 1893 dans  
la subdivision de la loi de 1874 modifiée par celle  
du 25 Juillet 1893 arrivée au Corps le 14 novembre 1893  
immatriculé sous le n° 2675. Arrivé le 14 Mars 1894  
admis comme élève officier à l'École n° 1 de l'École de l'École  
Code n° 1793. Sans officier. Arrivée le 14 Mars 1894. Arrivé à l'École  
en congé et la date de retour sans des troubles de l'École le 12 Mars  
Campagnes : Espagne, Conduite de détachement du 12 Mars au 17 Mars 1894  
Sous-lieutenant du 1er Août 1894 au 1er Septembre 1894  
Arrivé au 11e Régiment d'infanterie le  
le 26 Décembre 1894. Promu Capitaine sur sa proposition infanterie le  
20 Mars 1895. Promu lieutenant le 22 Août 1895. Arrivé à l'École le 20 Mars 1895  
qui a tenu à l'École le 22 Août 1895 (sans officier n° 1865. CG de 10.6.5)  
Campagne Allemagne du 1er Août 1894 au 22 Août 1894  
Observations : Cité à l'École de la Division le 19 Mars 1895. Le 22 Août 1894 a obtenu  
une citation par O.G. pour avoir pris les premiers coups de pendant la bataille de  
en 1895. Plus une fois a continué à continuer par honneur jusqu'au moment où  
l'ennemi a été repoussé d'une dernière fois.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3) :

Dans l'armée active : 11e Régiment d'infanterie  
13e Régiment d'infanterie

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve :

---

Dans la disponibilité :

Dans la réserve de l'armée active :

Dans la disponibilité :

Dans la réserve territoriale :

### LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR ORDRE DE CRÉANCEMENT DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Secteurs de régions.

---

Dans la disponibilité :

Dans la réserve de l'armée active :

Dans la disponibilité :

Dans la réserve territoriale :

### ÉPOQUE

À LAQUELLE A ÉTÉ DONNÉ LE DERNIER PASSÉ D'UNE

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la liquidation de service militaire.

Acte de Naissance

N<sup>o</sup>. 20 - 19 août.

Delpesch,

Etienne-Louis-Jean-Marie.  
(garçon.)

Cet acte en date du vingt-neuf août mil neuf cent  
inscrit le dit jour à la mairie de Beauzac  
Etienne-Louis-Jean-Marie  
dont le mariage est constaté dans l'acte  
de son mariage avec la  
Blanche Gabrielle Courcier, dont  
le mariage a été célébré par son père de  
ce mariage le vingt-neuf août mil  
neuf cent dix-neuf.

L'an mil huit cent soixante-neuf et le dix-neuf août,  
à trois heures du soir, Saïdosant nous, Jean Marie, Maire et officier  
de l'état civil de la commune de Beauzac, canton et arrondissement  
de Castellarnaud, département de l'Ardeche, est comparu,  
dans la maison communale, Etienne Delpesch, instituteur, âgé  
de trente ans, domicilié à Beauzac, lequel nous a déclaré qu'il  
nous a présentés, à neuf heures du matin, Marie Récéhou, institutrice,  
son épouse, âgée de vingt-sept ans, domiciliée avec lui, au Village,  
est accouchée d'un enfant du sexe masculin, qu'il nous a présenté  
et auquel il a donné les prénoms de Etienne-Louis-Jean-Marie.  
Ces déclarations et présentations ont été faites en présence de Jean  
Récéhou, Recteur, âgé de soixante-quatre ans, grand-père maternel  
du nouveau-né, et de Jean-Joseph Bec, instituteur, âgé de  
trente-huit ans, domiciliés de cette commune, qui après lecture  
du présent acte l'ont signé avec nous et le père.

E. Delpesch  
J. Bec  
Maire Récéhou Marie

Acte de Mariage

Delpesch  
et  
Courcier

416 L'an mil neuf cent deux, le seize avril, à trois heures de  
soir, acte de mariage de Etienne-Louis-Jean-Marie Del-  
pesch, né le dix-sept août mil huit cent soixante-  
neuf, à Mauzac (Cant. et Garonne), lieutenant au  
1<sup>er</sup> régiment d'infanterie, domicilié à Castelnau-d'Audary  
(Aude), fils majeur de Etienne Delpesch, retraité en  
retraite, à Mauzac, présent et consentant, et de Marie  
Rechou, épouse résidant, autorisée à contracter le présent  
mariage par permission du général commandant le  
16<sup>e</sup> corps d'armée, en date du dix-huit mars dernier, Seine  
part. et de Blanche-Gabrielle Courcier, née le vingt-  
huit juillet mil huit cent soixante-dix à Paris  
(40), domiciliée avec ses père et mère rue Choron, 9, sans  
profession, fille majeure de Achille-François-Marie  
Courcier et de Jeanne-Marie-Clémentine Royer,  
époux, sans profession, présents et consentants, l'entre-  
preneur de deux poches Charles-Faust-Auguste Bernard, officier de  
la municipalité, présent, et un maire, officier de l'état civil de  
municipalité arrondissement de Pamiers avec ses collègues pré-  
sents, en la mairie le marié et son épouse, sans suite  
après avoir lu aux parties les leurs actes de naissance et  
le décès de la mère du futur et son autorisation militaire;  
2<sup>o</sup> la publication faite en cette mairie de Castelnau-d'Audary  
le vingt-trois et trente mars dernier, sans opposition, par les  
parafes; 3<sup>o</sup> le chap. VI du livre II du Code civil sur les droits  
et devoirs respectifs des époux. Les futurs, leurs père et la  
mère de la future ont déclaré qu'il  
a été fait un contrat de mariage devant M<sup>e</sup> Chaumeil  
notaire à la Guiche, Illec Volant, le treize mars  
dernier, dont certifié par le futur et son père, et  
séparément et à haute voix sur votre demande, vous  
se prendre pour mari et femme, nous avons prononcé au  
nom de la loi ce Etienne-Louis-Jean-Marie Del-  
pesch et Blanche-Gabrielle Courcier sont unis en  
mariage. En présence de Louis Delbreil, capitaine au 17<sup>e</sup> escadron  
d'artillerie légère, quarante ans, à Montautan; Jacques Bessy de Boisy,  
lieutenant au 14<sup>e</sup> zouaves, vingt-sept ans, à Lafont-les-Bains; Louis Marcellin, général de brigade  
en retraite, sans mandat de loi, et homme, vingt-huit ans, à Rennes; Louis  
Bouan, viduaire, âgé de soixante ans, marié de Rennes, officier d'académie, cinquante  
trois ans, à Rennes, qui mené avec le futur, leurs père, la mère de l'épouse et  
nous, après lecture

B. Chaumeil  
Delpesch  
E. Chaumeil  
J. de Boisy  
L. Marcellin  
J. Bessy de Boisy  
L. Marcellin  
L. Bouan

## Acte de Transcription de décès

N<sup>o</sup> 7. - Décès de  
Delpèch Étienne  
Louis Jean - Marie  
22 août 1914  
(jugement)  

---

Mort pour la France

Extrait des minutes du Greffe du Tribunal civil de  
Castelsarrasin, département de Tarn-et-Garonne - République  
Française, au nom du peuple français.

Le Tribunal civil de Castelsarrasin a rendu le dix octobre  
mil neuf cent dix-neuf le jugement dont la teneur suit :  
Le Procureur de la République près le tribunal de première  
instance de Castelsarrasin Tarn-et-Garonne soussigné

Requiert qu'il plaise au Tribunal, sur le rapport de l'un de Messieurs  
les juges à cet effet commis, établir l'acte de décès du nommé  
Delpèch Étienne Louis Jean - Marie, capitaine au soixante dixième  
régiment d'infanterie, né à Meauzac le dix-neuf août mil huit  
cent soixante dix-neuf, fils de Étienne et de Marie Béchoir,  
époux de Blanche Gabrielle Courcier, décédé des suites de  
blessures de guerre le vingt-deux août mil neuf cent quatorze  
à Auvclais (Belgique) domicilié en dernier lieu à Argueil,  
ainsi que tout cela résulte de l'extrait de l'acte de naissance  
du dit sieur Delpèch Étienne Louis Jean - Marie en date à  
Meauzac du dix-neuf août mil huit cent soixante dix-neuf, d'un  
acte de disparition en date du vingt-un avril mil neuf cent dix-sept,  
de la copie d'un procès-verbal d'audition de témoins, d'un  
certificat de non captivité, d'un état de pertes établi par la  
direction de l'infanterie indiquant le décès du capitaine Delpèch,  
et le chef de bureau de Comptabilité du soixante dixième régiment

D'infanterie attendant le trente juin mil neuf cent dix-neuf que, à sa connaissance, il n'est parvenu au dépôt aucun renseignement qui soit de nature à faire douter de la réalité du décès du dit Delpech Étienne Louis Jean Marie mort pour la France en exécution de l'article quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-dix et quatre-vingt-douze du code civil rendus applicables par la loi du trois décembre mil neuf cent quinze

Ordonner que le jugement à intervenir sera transcrit sur les deux registres de décès de l'année courante de la commune d'Orgueil; que mention de ce jugement sera faite sur les tables alphabétiques du registre des décès de cette commune, année mil neuf cent quatorze, tant sur le double qui existe à la Mairie de cette commune que sur le double déposé au Greffe; qu'enfin, le jugement à intervenir sera écrit et expédié sur papier libre et enregistré gratis, à toutes fins, dans l'intérêt de l'ordre public. Castelsarrasin, le sept octobre mil neuf cent dix-neuf. Laboulière, Procureur de la République signé

Nous, Président du Tribunal civil de Castelsarrasin, Vu le réquisitoire d'autre part, Commettons pour présenter

le rapport de l'affaire, Monsieur Gaubert, juge au siège -

Fait en la chambre du conseil, à Castelsarrasin, le neuf octobre mil neuf cent dix-neuf - Gaubert, Président dévolutaire signé

Monsieur Gaubert, juge, a fait son rapport à l'audience de ce jour. Le Ministère public a repris ses conclusions conform

Point de droit: Y a-t-il lieu d'ordonner l'établissement de l'acte de décès demandé et ce gratis?

Attendu qu'il résulte du réquisitoire, rapport, conclusions qui précèdent, des pièces indiquées au dit réquisitoire que le nommé Delpech Étienne Louis J. Marie, sus désigné, capitaine au sixante dixième régiment d'Infanterie, né à Meuzac le dix-neuf août mil huit cent soixante-dix-neuf de Étienne et de Marie Béchore, épouse de Blanche Gabrielle Courcier, domicilié en dernier lieu à Orgueil, décédé des suites de blessures de guerre le

vingt-deux août mil neuf cent quatorze à Auvclais (Belgique)

Qu'il y a ainsi lieu de dire droit aux réquisitions du Ministère public.

Par ces motifs,

Le Tribunal, après en avoir délibéré, jugeant publiquement en matière civile et en premier ressort, vu les articles quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-dix et quatre-vingt-douze du code civil rendus applicables par la loi du trois décembre mil neuf cent quinze, Dit que le nommé Delpach Étienne Louis Marie, capitaine au sixième régiment d'infanterie, né à Neaufort le dix-neuf août mil huit cent soixante-dix-neuf, fils de Étienne et de Marie Pichou, épouse de Blanche Gabrielle Couvreur, est décédé: Mort pour la France le vingt-deux août mil neuf cent quatorze à Auvclais (Belgique) des suites de blessures de guerre. Ordonne que le présent jugement, qui tiendra lieu d'acte de décès du dit Delpach Étienne Louis Marie sera transcrit sur les registres des décès de l'année courante de la commune d'Orgueil, que mention du dit jugement sera faite sur les tables alphabétiques de cette commune, année mil neuf

cent quatorze, tant sur le double qui existe à la mairie de  
cette commune que sur le double déposé au greffe. Dit que  
le présent jugement sera étendu et expédié sur papier libre  
et enregistré gratis à toutes fins utiles dans l'intérêt public.

Fait et prononcé en audience publique, à Castelsarrasin  
l'an mil neuf cent dix-neuf et le dix octobre par Messieurs  
Lacaze, Président, Gaubert et Broizis juges, Labouillière  
Procureur de la République et Poland commis Greffier.

Visé pour timbre et enregistré à Castelsarrasin le  
vingt-neuf octobre mil neuf cent dix-neuf, folio soixante  
cinq, case première gratis - Puget receveur signé.

En conséquence le Président de la République  
française.

Mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de  
mettre le présent jugement à exécution. Aux Procureurs  
Généraux et aux Procureurs de la République près les  
Tribunaux de première instance d'y tenir la main.

A tous commandants et officiers de la force publique  
de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

Expédié et délivré au Greffe du Tribunal civil de  
Castelsarrasin le quinze novembre mil neuf cent dix-neuf  
sur la réquisition de Monsieur le Procureur de la République  
Le Greffier, signé: Poland

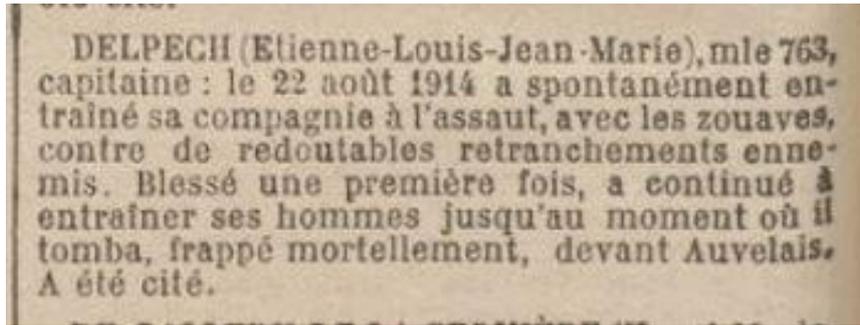
Le jugement ci-dessus a été transmis le vingt-  
novembre mil neuf cent dix-neuf par Nous Jean d'Hutier,  
Adjoint, faisant fonctions de Maire de la commune d'Orqueil.

## Récit des évènements du 70<sup>e</sup> R.I. le 22/08/1914

Extraits du Journal de Marche des Opérations du 70<sup>e</sup> régiment d'Infanterie

L'historique du 70<sup>e</sup> R.I. indique que le 22/08/1914, la 2<sup>e</sup> compagnie restée en soutien d'artillerie ne peut résister à la tentation de prendre part, sous l'impulsion de leur capitaine mais sans ordres, à une charge à la baïonnette qu'exécute sous ses yeux un régiment de Zouaves, ce fait est repris dans la citation du Capitaine DELPECH.

Citation Légion d'Honneur J.O.R.F. du 18/06/1920



Cette citation est identique à sa citation à l'ordre de la Division du 19/10/1915